



## Licenciement économique En attente

Par **Karry**, le **13/09/2011** à **23:44**

Bonsoir. Je travaille dans une association en tant qu'éducatrice spécialisée mon association a fermé en juillet 2011. Mon employeur me propose différent poste que je refuse. le licenciement a été abordé oralement mais aucune démarche a été faite par mon employeur. Actuellement je dépend de la dg ou j'ai à disposition un bureau. Afin d'éviter de me retrouver dans ce poste placard j'ai accepté d'effectuer un remplacement en attente de me faire licencier économiquement.

T. Ma question est la suivante si j'accepte d'effectuer ce remplacement alors qu'il y a un poste vacant dans ce service est-ce définitif. Que dois-je faire? Merci de m'éclaircir

.....

Par **P.M.**, le **14/09/2011** à **20:19**

Bonjour,

Si l'association a fermé, c'est que vous n'avez plus d'employeur et votre contrat ne peut être transféré qu'en cas de cession ou de vente officiellement actée...

Il faudrait éclaircir la situation...

Par **Karry**, le **15/09/2011** à **14:08**

Bonjour je suis rattaché au siège

Par **P.M.**, le **15/09/2011** à **14:24**

Bonjour,

C'est donc que l'association n'a pas fermé mais éventuellement seulement un établissement, ce qui n'est pas la même chose...

Tout dépend donc des circonstances précises et notamment s'il y a mutation que vous avez acceptée par avenant...

Par **Karry**, le **16/09/2011** à **15:01**

Bonjour merci pour vos réponses. Une dernière précision, le licenciement eco a été prononcé au comité d'entreprise jeudi. A ce jour, nous recevons aucun écrit les choses se font oralement. Que dois-je faire en attendant le courrier de licenciement ? Merci des réponses que vous pouvez m'apporter. Si vous pensez que je dois me rapprocher d'un juriste ou avocat. Je ferais les démarches rapidement. Merci.

Par **P.M.**, le **16/09/2011** à **17:08**

Bonjour,

Effectivement, vous pourriez consulter...

Les membres du CE devraient pouvoir aussi vous informer sur le calendrier retenu qui dépend du nombre de salariés concernés que vous n'indiquez pas...

Par **Karry**, le **18/09/2011** à **17:11**

Bonjour, merci pour vos réponses. Je suis en contact avec le CE mais à l'heure actuelle je ne sais pas quoi faire attendre les directives de la direction concernant le licenciement : courrier

actuellement, je suis chez moi car je n'ai pas écrit. Merci de me conseiller les démarches à entreprendre.

Par **P.M.**, le **18/09/2011** à **17:36**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous apportiez plus de précisions que nous n'avons pas puisque nous avons découvert au fil de ce sujet qu'il y a un CE et qu'une procédure de licenciement économique a été initiée auprès de lui mais sans connaître encore le nombre de salariés concernés et si c'est un licenciement collectif, cela irait même plus loin puisque vous indiquez qu'un licenciement a été prononcé...

Si vous restez chez vous, je présume quand même que vous avez eu un écrit vous y autorisant et qu'il a bien fallu officiellement que l'on vous avise de la fermeture de l'établissement et éventuellement du nouveau poste occupé auquel vous faisiez allusion dans votre exposé initial lequel semble en contradiction avec le fait que vous ne vous rendiez plus au travail...

Par **Karry**, le **19/09/2011** à **11:57**

Bonjour il s'agit d'un licenciement éco pour 3 salariés, sur les 3 deux personnes souhaitent être licenciés. En ce qui concerne le fait que je décide de rester. Chez moi c'est que je n'ai rien écrit tous ce fait a l'oral suite à des convocations téléphoniques. Pensez-vous que je suis en faute si je reste chez moi? Sachant qu'un bureau est à ma disposition au siège avec aucune mission

Par **P.M.**, le **19/09/2011** à **19:53**

Bonjour,

Evidemment, que vous êtes en faute en cas d'abandon de poste si la mutation se fait dans la même zone géographique, c'est à vous d'exiger un écrit mais il semble que vous fassiez beaucoup de confusions puisque vous dites que le licenciement a été prononcé au CE alors qu'il ne peut qu'en avoir été informé et que la procédure doit suivre et que ce sera à vous éventuellement d'examiner les propositions de reclassement éventuelles...